

Séance du 30 novembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente novembre à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur MOUSEL Patrice, maire.

Présents : Tous les conseillers sauf M. F. MASSICOT absent excusé, ayant donné procuration à M. LIESCH J-M. Mme MASCRET N. absente.

Mme DOUSSAINT N. a été élue secrétaire :

*Le maire ouvre la séance puis entame l'ordre du jour.
Il propose à l'assemblée l'ajout de trois sujets. Celle-ci accepte.*

*Puis il demande s'il y a des remarques sur le compte rendu de la réunion du 26 octobre dernier.
L'assemblée adopte ce compte rendu à l'unanimité des présents : 18 pour*

N° 56-2017

**Virement de crédits pour alimenter les chapitres :
65 pour 150 € et 21 pour 79 240 €**

18 pour

Le maire propose à l'assemblée de procéder à deux virements de crédits avant la fin de l'année comptable.

D.M. N° 3 :

Chap. 022 (Dép. imprévues) – 150 €

Chap. 65 (art. 6531) + 150 €

D.M. N° 4 :

022 : Dép. imprévues (fonctionnement) – 48 370 €

023 : virement à la section d'investissement + 48 370 €

021 : virement de la section de fonctionnement + 48 370 €

020 : dépenses imprévues investissement : - 30 870 €

Soit un total de 79 240 € (48 370 € + 30 870 €) à ventiler au chapitre 21

Chap. 21 (Immobilisation corporelles) réparti ainsi :

Art. 2128 op. 2016001 : 45 437 €

Art. 2111 : 4500 €

Art. 2188 : 29 303 €

Après délibération, l'assemblée, décide de procéder à ces différents virements

N° 57-2017

**Demande de subvention pour la création d'un parking
aux abords de la salle polyvalente**

*Au titre de la DETR
du Soutien à l'investissement local
au Département
18 pour*

*Monsieur le maire présente à l'assemblée les plans du projet d'aménagement d'un parking destiné à accueillir le stationnement des véhicules qui se rendront à la salle polyvalente actuellement en construction. Le tout est situé dans le Parc Communal ex friche Harmel. L'ensemble étant conçu en conformité pour les P.M.R. (personnes à mobilité réduite).
Il permettra :*

Le stationnement des véhicules se rendant à la salle polyvalente en cours de construction.

Cet aménagement sera réalisé à l'orée d'un bois, éloigné des habitations en périphérie du parc récemment aménagé.

Le coût prévisionnel de ces travaux d'aménagement est estimé comme suit :

- *Soit : 119 600.00 € H.T.*
- *T.V.A. 23 920.00 €*
- *Soit : 143 520.00 € TTC*

Le cabinet GNAT a été sélectionné pour chiffrer l'estimation de ce projet.

Après débat et délibération, l'assemblée décide :

- *De se doter de cet équipement public rendu nécessaire pour accueillir les véhicules se rendant à la future salle polyvalente,*
- *De réaliser ces travaux, dès l'obtention des autorisations requises et si le projet est subventionné,*
- *De solliciter une subvention la plus élevée possible auprès de :*
 - ✓ *l'état au titre de la DETR*
 - ✓ *le Département au titre des amendes de police*
 - ✓ *l'état au titre du soutien à l'investissement local*
- *De financer ces travaux avec de l'emprunt de l'autofinancement et les subventions accordées.*
- *Arrête le plan de financement ci-après :*

<i>Part Subvention escomptée 50 %</i>	<i>59 800.00 €</i>
<i>Emprunt</i>	<i>50 000.00 €</i>
<i>Autofinancement (commune) :</i>	<u><i>33 720.00 €</i></u>
<i>Total :</i>	<i>143 520 .00 €</i>

- *De charger le maire de l'instruction de ce dossier et l'autorise à signer les documents y afférents.*

N° 58-2017

Définition du tarif de location de la salle des fêtes

18 pour

Le maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de disposer d'un tarif de location de la future salle polyvalente. Il propose :

Location au Week -End :

1. Pour les Habitants de Warmeriville :

➤ **Avec accès cuisine :**

500 € +LES CONSOMMABLES (ELECTRICITE, GAZ pour CHAUFFAGE)

➤ ***Sans accès cuisine :***

500 € +relevé GAZ pour CHAUFFAGE

2. Pour les extérieurs de Warmeriville :

➤ **Avec accès cuisine :**

800 € +LES CONSOMMABLES (ELECTRICITE, GAZ pour CHAUFFAGE)

➤ ***Sans accès cuisine :***

800 € +relevé GAZ pour CHAUFFAGE

3. *Pour les Associations de Warmeriville :*

La location sans mise à disposition de la cuisine sera gratuite par an. Pour les locations suivantes le tarif habitant, s'appliquera d'office.

Si mise à disposition de la cuisine, paiement des consommables (ELECTRICITE, GAZ pour CHAUFFAGE)

N° 59-2017

Octroi d'une avance de 1000 € sur la subvention 2018 pour le R.S.W.

17 pour contre 0 abstention 1

Le maire présente la demande écrite en date du 29 novembre dernier, formulée par le RSW (Rallye Sport Warmeriville) et sollicitant une avance sur la subvention annuelle 2018 qui lui sera allouée.

*Après en avoir délibéré, l'assemblée **décide d'accorder une avance d'un montant de 1 000 €** qui sera défalquée du montant total de la subvention annuelle octroyée à cette association (R.S.W) au budget primitif 2018.*

M. LIESCH J-M s'abstient de voter à la place de M. MASSICOT, absent lequel lui a donné procuration.

N° 60-2017

Prêt à moyen terme auprès du CRCA pour le financement de la construction de la future salle polyvalente

18 pour

*Le Président de séance donne connaissance, aux Membres présents, du projet envisagé par la Collectivité, objet de la présente demande de financement, à savoir : **Construction d'une salle polyvalente.***

Il expose que ce projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont il soumet le mémoire justificatif et dont le devis s'élève à 1 246 870 T.T.C.

Les Membres présents, après avoir entendu l'exposé du Président et après un échange de vues :

1° - Prennent en considération et approuvent le projet qui leur est présenté,

2° - Déterminent, comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet :

<i>Montant du Devis :</i>	<i>1 246 870 €</i>
<i>Subvention (s) :</i>	<i>598 000 €</i>
<i>Court terme FCTVA :</i>	<i>200 000 €</i>
<i>Autofinancement :</i>	<i>48 970 €</i>
<i>Emprunt sollicité au C.A.M. :</i>	
<i>* PRET MOYEN TERME</i>	<i>400 000 €</i>

et décident de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier, l'attribution d'un prêt de 400 000 € (quatre cent mille Euros), au taux fixe en vigueur à la signature du contrat et dont le remboursement s'effectuera en 15 années à partir de mars 2018 par périodicités trimestrielles.

Frais de dossier : 0.05 %

3° - Ouvrent au budget de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants,

4° - Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

5° - Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, M. MOUSEL Patrice, maire, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les Membres présents.

N° 61-2017

Prêt à court terme auprès du CRCA pour financer la T.V.A relative à la construction de la future salle polyvalente

18 pour

Le Président de séance donne connaissance, aux Membres présents, du projet envisagé par la Collectivité, objet de la présente demande de financement, à savoir : Construction d'une salle polyvalente.

Il expose que ce projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont il soumet le mémoire justificatif et dont le devis s'élève à 1 246 870 € T.T.C.

Les Membres présents, après avoir entendu l'exposé du Président et après un échange de vues :

1° - Prennent en considération et approuvent le projet qui leur est présenté,

2° - Déterminent, comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet :

Montant du Devis : 1 246 870 € TTC

Subvention (s) : 598 000 €

Autofinancement 48 870 €

Emprunt (s) sollicité (s) au C.A.M. (*):

*** PRET MOYEN TERME 400 000 €**

*** PRET COURT TERME 200 000 €**

et décident de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier, l'attribution d'un Prêt Court Terme de **200 000 Euros**, d'une durée de deux ans.
Remboursement du capital in fine ou par anticipation sans pénalités, paiement des intérêts par périodicités trimestrielles, indexés sur l'Euribor 3 mois + 1.10 % soit le 29/11/2017 : -0.33 % + 1.10 %

Taux plancher = marge.

Frais de dossier ou commission d'engagement de :

0.20 % du montant contracté.

3° - Ouvrent au budget de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants,

4° - Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

5° - Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, M. MOUSEL Patrice, maire, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les Membres présents.

N° 62-2017

Ligne de trésorerie pour financer la valeur des subventions attendues

18 pour

Le Président de séance donne connaissance, aux Membres présents, du projet envisagé par la Collectivité, objet de la présente demande de financement, à savoir : **Construction d'une salle polyvalente.**

Les Membres présents, après avoir entendu l'exposé du Président et après un échange de vues:

1° - Prennent en considération et approuvent le projet qui leur est présenté,

2° - Le Conseil Municipal décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier, **la mise en place d'une ligne de trésorerie d'un montant de 600 000 € (six cent mille Euros, pour une durée d'un an, utilisable par tranches de 15.000 € minimum.**

Remboursement anticipé possible à tout moment sans pénalités, paiement des intérêts par périodicités trimestrielles, indexés sur l'Euribor 3 mois + 0.90 % soit le 29/11/2017 : -0.33 % + 0.90 %

Taux plancher = marge.

Frais de dossier ou commission d'engagement de 0.20 %

3° - Ouvrent au budget de l'exercice courant les crédits correspondants aux frais financiers,

4° - Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant' que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

5° - Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal,

M. MOUSEL P., maire, pour la réalisation de cette ligne de trésorerie, la signature du contrat à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

N° 63-2017

Délibération d'intention de travaux soumis à la Cté Urbaine du Grand Reims :
La Rue des Vagériaux

18 pour

PROGRAMMATION DES TRAVAUX DE VOIRIE

DELIBERATION D'INTENTION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion -extension-transformation en communauté urbaine de la Communauté d'agglomération de Reims Métropole, de la Communauté de communes

Beine-Bourgogne, de la Communauté de communes Champagne Vesle, de la Communauté de communes du Nord Champenois, de la Communauté de communes Fismes Ardre et Vesle, de la Communauté de communes de la Vallée de la Suipe, de la Communauté de communes des Rives de la Suipe, de la Communauté de communes Vesle et Cot eaux de la Montagne de Reims et des communes d'Anthenay, Aouigny, Bligny, Brouillet, Chambrecy, Chaumuzy, Cuisles, Jonquery, Lagery, Lhéry, Marfaux, Olizy-Violaine, Poilly, Pourcy, Romigny, Sarcy, Tramery et Ville en Tardenois,

Considérant que la Communauté urbaine est compétente depuis le 1^{er} janvier 2017 en matière d'investissement de voirie ;

Considérant que dans le cadre de la programmation des travaux de voirie de la Communauté urbaine du Grand Reims,

il appartient à la commune de signifier à cette dernière les opérations de voirie prioritaires à engager sur son territoire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide:

- *De valider les besoins des travaux des voiries, décrits et priorisés selon la fiche annexée à la présente délibération.*
- *De transmettre ces besoins au pôle territorial dans le cadre de la préparation de la programmation annuelle qui sera débattue en conférence de territoire.*
- *De mandater le maire (ou un autre conseiller) pour être le référent de la commune, notamment avec le maître d'œuvre.*
- *De mandater le maire avec demande d'une présentation en conseil municipal pour valider le projet avant consultation des entreprises.*

Fiche ANNEXE à la délibération 63-2017– Commune de Warmeriville

Opération N° 2018-2019

1 Description de la voirie concernée :

- *Nom de la rue : Rue des Vagériaux*
- *Largeur de la Voirie : 9.60 m sur 50 m de long et 5.50 m sur 400 m de long*
- *Longueur concernée : 450 m*
- *Importance de la voirie*
 - *Artère principal ou desserte : desserte*
 - *Nature du trafic : VL, PL, agricole : VL et camionnettes pour la poste*
- *Revêtements actuels :*
 - *Chaussée : enrobé*
 - *Trottoirs : enrobé, pavés et terre battue*
- *Présence d'un éclairage public : oui*
- *Défaillance connue des réseaux d'eau et d'assainissement : Présence d'une pompe de relevage. Evacuation des eaux pluviales compliquée (pas de pente naturelle)*

2 Problématique :

- *Chaussée en mauvaise état :*
 - *Dégradation de surface : trous*
 - *Orniérage, déflexion : déformation du tapis, faïençage occasionnant l'arrachement de l'enrobé.*
 - *Trottoirs : étroits et en mauvais état.*
 - *Absence de stationnement : oui. A créer.*
 - *Vitesse élevée : oui, ralentisseurs à prévoir.*
 - *Travaux connexes programmés :*
 1. *gaine à prévoir pour caméras et la fibre.*
 2. *Lancer une enquête pour les riverains non raccordés au réseau gaz.*
 - *Développement urbain : interroger les riverains.*
 - *Augmentation du trafic : peu probable.*

- Augmentation des gabarits des véhicules : sur une partie de la voie : sortie de la rue Michelet (laquelle se trouve en très mauvais état : pas de structure bicouche et pas de trottoir) vers la mairie.
- Augmentation des charges : inconnu à ce jour.
- Réfection de l'éclairage public : Effacement réseaux basse tension, télécom avec changement des sources lumineuses (voir devis du SIEM).

3 Besoins :

- Réfection de la couche de roulement : oui
- Nivellement de la chaussée : Oui
- Reprise de la structure de la chaussée : Oui
- Création de trottoirs : Oui
- Elargissement de la voirie : Non
- Prise en compte des cycles : Oui
- Sécurisation et apaisement du trafic : Oui
- Création de parking : Oui
- Enfouissement des réseaux : Oui

Informations diverses : L'assemblée est informée :

- ◆ M. Le Maire communique à l'assemblée le rendu du rapport du cabinet Antéagroup relatif à l'étude pour le rétablissement de la continuité écologique sur l'ouvrage communal sur la Suipe à Warmeriville. Il donne lecture des conclusions apportant trois scénarios possible. Une prochaine réunion aura lieu en février pour argumenter la solution à retenir parmi les trois proposées
- ◆ M. GRIFFON P. communique quelques chiffres remis par M. CASABIANCA lors de son rendez-vous avec la municipalité. Ce dernier relève que la collectivité n'a pas trop d'endettement.
- ◆ M. RICHARD D. signale que l'Association AMACIA occupera le centre associatif à l'occasion d'un marché de Noël qu'elle organise l'an prochain.
- ◆ Mme DOUSSSAINT N. fait part de sa déception quant à la dernière Assemblée Générale de l'association Foyer Volume : 2 membres présents sur 591 et 11 salariés présents.
- ◆ M. LIESCH J-M signale que 3 semaines sont nécessaires pour finaliser les travaux d'enfouissement Avenue du Val des Bois. présente un compte rendu de l'activité de la sucrerie de Bazancourt. M. SOSNOWSKI R. signale que les camions passent sur les trottoirs car la chaussée est rétrécie en raison des travaux.

Questions diverses :

Mme POCQUET A-M demande des informations sur les dossiers de :
M. CODER, l'affaire du comité des fêtes et l'affaire MAREST.

Quant à l'affaire RAMDANI, le maire précise que les poteaux ont été retirés, les gendarmes ont été prévenus afin de faire appliquer l'arrêté d'occupation illégale de la propriété communale.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21 h 40.

Suivent les signatures :

MOUSEL Patrice :

LIESCH Jean-Michel :

DOUSSAINT Nadia :

GRIFFON Pol :

DOBIGNY Myriam :

RICHARD Daniel :

POINSOT Jean-Marie :

CAILLOT Jeanne :

DESÉNÉPART Agnès :

SOSNOWSKI Richard :

GAIDOZ Hervé :

CHARBEAUX Armelle :

MASCRET Nathalie :
Absente

GUARDABASSI Carole :

MASSICOT Fabien :
Absent excusé, procuration à M. LIESCH J-M

HAUTAVOINE Gérard :

POCQUET Anne-Marie :

LOURDAULT Marc :

LEROY Herbert :